

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Janvier 1879.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier. — La séance s'ouvre sous la présidence de M. Durfort de Civrac, l'un des vice-présidents.

Assistants très-peu nombreux. Cent députés à peine sont venus à Versailles.

Les conversations commencées au dehors continuent vivement sur tous les bancs. On s'entretient de la proposition de M. Louis Blanc sur l'amnistie, du travail concernant le personnel administratif...

La Chambre doit s'occuper de la proposition de M. Levêque sur les bouilleurs de crus, de la proposition de M. Robert Mitchell sur l'élection des maires et adjoints de cantons.

Il est douteux que la Chambre soit en nombre.

Certaines révélations faites au cours du procès de la Lanterne sont vivement commentées. On parle d'interpellation.

Treize députés ont été élus sénateurs le 5 janvier. Treize! Treize nouveaux invités à la table républicaine. Quel est celui d'entre eux qui mourra dans l'année? Tous se posent la question.

Indépendamment des douze collèges électoraux qui, le 2 février, auront à élire des députés, par suite de dix invalidations et de deux décès, treize autres devront être convoqués et le seront probablement pour le 16 mars, afin de pourvoir au remplacement de treize membres de la Chambre qui ont été nommés sénateurs.

Plusieurs membres de l'extrême gauche annoncent que si, d'ici trois semaines, le ministère n'a pas opéré d'importantes modifications dans le personnel, ils déposeront une interpellation.

La proposition d'amnistie pour les condamnés de la Commune qui doit être déposée par M. Louis Blanc a déjà recueilli plus de 150 signatures.

A Paris, la neige n'a cessé qu'hier matin (vendredi) à 8 heures: elle avait une épaisseur de 50 centimètres.

Le Voltaire apprend la mort de M. Paul Morin, sénateur inamovible.

On écrit de Meaux:

La souscription ouverte le 6 janvier en l'étude de M. Charles Petit, notaire, pour l'école libre des Frères de la doctrine chrétienne de Meaux, a produit jusqu'à ce jour 44,664 fr.

tiende de Meaux, a produit jusqu'à ce jour 44,664 fr.

C'est un magnifique résultat. Notre école a plus de cent quatre-vingts enfants.

Nous recommandons cet exemple aux conservateurs. Que partout où l'intolérance administrative poursuit le personnel de l'enseignement religieux, ils se réunissent, ils se cotisent pour remédier au mal.

Trois candidats vont surgir pour remplacer l'amiral Touchard dans le 8^e arrondissement: MM. Raoul Duval, Hector Pessard et Dietz-Monnin. Si M. Anatole de la Forge, qui n'a pas encore pris de décision, consent à poser sa candidature, M. Hector Pessard se retirera.

On lit dans la Marseillaise:

Les antichambres des ministres sont encombrées de députés de la gauche ou du centre gauche allant réclamer le paiement de leur confiance.

Le Petit Parisien passe sous la direction de M. Laisant, député.

LES ETATS-UNIS ET LE SOCIALISME.

Les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, que M. de Bismark avait envoyé à la Maison-Blanche une note assez vive pour prier le gouvernement de refuser aux socialistes l'entrée sur le territoire des Etats-Unis.

Voici ce que répond la correspondance américaine:

Les persécutés de l'Ancien-Monde, qu'ils soient socialistes ou monarchiques, trouveront sous le drapeau étoilé un refuge plus tranquille que celui que pourrait leur offrir la Suisse héroïque, mais trop faible pour résister à la pression des grandes puissances européennes.

UNE IDÉE FAUSSE A COMBATTRE.

Quand une idée fautive, propagée par la presse et par les débats de la tribune, est passée à l'état de vérité, grâce à la crédulité publique, il faut un certain courage pour oser la combattre, car on est certain de se heurter à tous les préjugés de son époque, et Dieu sait s'ils sont nombreux aujourd'hui!

La politicomanie, cette triste plaie de notre nation, a tellement égaré et perverti les meilleurs esprits qu'ils acceptent aveuglément comme paroles d'Évangile les erreurs les plus manifestes, les paradoxes les plus choquants.

Nous autres Français, nous sommes si accoutumés à nous payer de mots, sans vouloir prendre la peine d'en contrôler le sens ou la portée, qu'il n'est pas un de nous qui n'ait été dupe dans l'origine de ce faux semblant de réformes nécessaires qui s'annonçaient sous le vocable flatteur d'épuration administrative.

S'il ne s'agissait que d'introduire des réformes intelligentes dans cette bureaucratie routinière dont chacun de nous, dans sa carrière, a eu plus ou moins à se plaindre, de pareilles mesures auraient rencontré partout l'assentiment général.

Mais ce n'est pas la paresse ou l'inapti-

tude qui sont menacées dans le travail d'épuration qu'on élabore en ce moment dans les ministères, c'est l'opinion seule que vise l'ordre du jour Ferry. C'est pour cause d'opinion politique notoire pour les uns, soupçonnée chez les autres, que d'excellents employés et fonctionnaires seront brusquement chassés, dépouillés et ruinés, pour faire place à de nouveaux venus qui ne perdraient rien en restant ce qu'ils sont, tandis que ceux dont ils prennent la place perdent tout le fruit d'une longue carrière de travail et d'honneur.

Se rend-on bien compte du désespoir qu'on va répandre dans une foule de familles d'honnêtes gens condamnés à des revirements subits de position, à des déplacements onéreux et à la ruine de toutes leurs espérances d'avenir? Que de projets bouleversés, que de poignantes déceptions, que de drames lugubres contenus dans ce simple mot: destitution.

Pour jeter dans la société française de tels ferments de trouble et de perturbation, il faudrait que cette administration, qu'on veut décimer si cruellement, fût réellement en état de complot permanent contre le gouvernement établi!

Mais la plupart des fonctionnaires qui ont consenti à servir la République sont tellement contents par leur intérêt et celui de leurs familles, qu'on peut les considérer tous comme résignés au nouvel ordre de choses et intéressés à la conservation du régime qui les conserve.

Eh bien, ce sont ces adhérents, ces auxiliaires naturels que la République va changer en ennemis déclarés et d'autant plus dangereux que pour maudire le système républicain ils n'auront que de trop justes raisons.

Et croit-on qu'ils seront moins hostiles au régime républicain quand ils seront rendus à la vie privée? Ils n'avaient pas de griefs contre la République, ils en auront un toujours vivace, toujours ardent, toujours implacable: l'ostracisme immérité qui les aura frappés, et qui aura ruiné leurs familles!

Singulier moyen de faire aimer un régime nouveau, que d'irriter, d'exaspérer contre lui une partie considérable de la population la plus estimable et la plus éclairée!

Rien n'est donc plus faux et plus erroné que l'argument ou plutôt le prétexte tiré de l'intérêt du régime républicain.

Non, non, les quémandeurs de places, qui se couvrent de ce fallacieux prétexte pour révolutionner l'administration, n'obéissent qu'à un mobile égoïste et personnel, et il eût été digne d'un gouvernement d'ordre et de paix de les démasquer publiquement dans la séance de lundi dernier, au lieu d'avoir l'air de faiblir et de pactiser avec eux.

C'était l'intérêt même de la République et de son avenir qu'il fallait invoquer pour se refuser énergiquement à décréter cette hécatombe d'employés et de fonctionnaires, qui va raviver les haines et les discordes civiles, quand il faudrait, au contraire, que tous les partis fissent la chaîne pour les éteindre.

(Assemblée nationale.)

CE QUE VEUT LE PAYS.

Dans toutes les volontés que les orateurs des gauches prêtent au pays, il en est une qu'ils semblent oublier beaucoup trop de

mentionner: c'est la volonté de voir augmenter la richesse publique et privée et d'obtenir, sous le régime républicain, la même prospérité que sous le régime monarchique.

Les républicains convaincus, qui aiment la République plus par conviction que par spéculation, feront bien de travailler à contenir cette volonté du pays, s'ils veulent assurer à la nouvelle République une vie plus longue que celle de ses devancières.

Le pays voudrait bien qu'au lieu de s'occuper de satisfaire les ambitions et les convoitises privées, au lieu d'ajourner ou de bâcler les opérations si compliquées et si intéressantes du budget, au lieu de se livrer aux vaines disputes de la politique, on s'occupât un peu plus des véritables progrès, et surtout que l'on s'occupât d'augmenter toutes les sources de la richesse, au lieu de les tarir de plus en plus en diminuant les garanties de la stabilité.

Le pays aimerait certainement mieux voir cent millions de plus entrer en France que cent prétendants républicains entrer dans les fonctions publiques, et si la majorité des électeurs venait à se convaincre que c'est à la République que la France doit, en grande partie, d'avoir un milliard de perte par an entre les importations et les exportations, il est probable que cette majorité serait assez disposée à préférer l'odieuse mais féconde tyrannie d'un gouvernement monarchique à la liberté splendide et ruineuse du régime républicain.

Il n'est malheureusement que trop certain que l'importation, en 1878, est de 4,460,974,000 francs au lieu de 3 milliards 369,807,000 formant le total des importations en 1877. Par conséquent, c'est un milliard d'argent de plus qui est sorti de France pendant cette année. Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que les denrées de l'alimentation figurent dans ce tribut payé à l'étranger pour une somme de 4 milliard 543,308,000 francs, c'est-à-dire cinq cent quarante millions de plus qu'en 1877, alors que le développement de l'agriculture avec notre beau climat et notre sol si fécond de la France devrait pouvoir produire un bénéfice sur l'exportation des produits alimentaires.

Pendant que nous voyons augmenter notre tribut à l'importation de plus d'un demi-milliard dans l'année qui vient de s'écouler, notre exportation a diminué de soixante-six millions, alors que l'on espérait, comme résultat de l'Exposition universelle, une augmentation de plusieurs centaines de millions.

Voilà les graves questions dont le pays veut que l'on s'occupe, et il le veut sans distinction d'opinions; car il sent bien qu'avec cette différence croissante entre l'exportation et l'importation, une nation est rapidement appauvrie et ruinée comme un prodige qui dévore chaque année le produit de son capital.

Les richesses immenses, tous les gallions d'or que l'Espagne avait tiré du Nouveau-Monde, pendant trois siècles, se sont tellement évanouis par la différence des importations et de ses exportations, que la plus riche nation de la terre et de l'histoire est devenue, en moins de deux siècles, la plus pauvre.

Le pays tout entier veut que ses représentants s'occupent beaucoup plus de fertiliser la France que de la républicaniser; de protéger et de développer les intérêts de l'industrie et du commerce que de persécuter les fonctionnaires et les magistrats.

Il croit qu'il est plus utile de penser à favoriser les cultivateurs qui fécondent le sol, augmentent les ressources alimentaires, que d'opprimer et de proscrire les maîtres qui cultivent les intelligences et préparent une génération digne de rivaliser avec la génération des pays voisins.

Le pays veut que ses mandataires s'occupent des progrès qui augmentent la prospérité, et non pas des utopies et des fausses promesses qui troublent les cervelles et diminuent les résultats utiles de la main-d'œuvre.

S'il est vrai que la plus honnête femme est celle dont on parle le moins, il est encore plus vrai peut-être que le peuple le plus heureux est celui dont la politique intérieure fait le moins de bruit.

Il n'est donc pas étonnant que le pays, que les républicains invoquent sans cesse pour couvrir leurs désirs, le pays dont on parle tant à tout propos, souhaite qu'on le fasse un peu moins parler, qu'on le laisse tranquille et que ses mandataires, au lieu de courir après les portefeuilles et de préparer la curée des places, pour leurs amis, se consacrent à peu près exclusivement à la confection des lois qui peuvent diminuer les charges publiques, favoriser l'agriculture, développer les produits de l'industrie et agrandir les débouchés pour le commerce.

A. DE L.

LA LOTERIE NATIONALE.

LES 300 PRINCIPAUX GROS LOTS.

Nous complétons la liste des 300 premiers gros lots, dont le tirage aura lieu demain dimanche, 26 janvier :

- 151 Chevalet de salon, avec draperie en velours.
- 152 Coffret émail or et argent.
- 153 Un landau.
- 154 Un landau.
- 155 Une cave éléphant, monture bronze doré.
- 156 Saint-Pierre. — Jeune chasseressé (tableau).
- 157 Lazergue. — Fatma, la chanteuse (tableau).
- 158 Saintin. — First, engagement (tableau).
- 159 Rosier. — La lagune à Venise, le matin (tableau).
- 160 Doré. — L'Aurore dans les Alpes (tableau).
- 161 Dargent. — Etude de femme (tableau).
- 162 Barias. — Frileuse (bronze).
- 163 Brochet. — Mercure et Bacchus enfants (bronze).
- 164 Cabuchet. — Jean-Marie Vianney (statue).
- 165 Galbruner. — L'Eucharistie (camée).
- 166 Giolbert. — Le petit Justicier, groupe (bronze).
- 167 Plassan. — Contemplation (tableau).
- 168 Mazerolles. — Les Agapes (tableau).
- 169 Veyrassat. — Relai de chevaux de halage (tableau).
- 170 Leroux. — Messaline (tableau).
- 171 Lebel. — Cardinal sortant d'une visite (tableau).
- 172 Lupi. — Les Blanchisseuses (tableau).
- 173 A. Cassanova. — L'atelier du peintre (tableau).
- 174 Demitrieff. — Deux minutes d'arrêt (tableau).
- 175 Martinez del Ringo. — L'Exorcisme (tableau).
- 176 Palick. — Etable de brebis en Hongrie (tableau).
- 177 Kossas. — Homère (statue en marbre).
- 178 Un vase décoratif en bronze.
- 179 Un meuble noyer à deux corps.
- 180 Un meuble pour fusils bois noir.
- 181 Bibliothèque, deux corps, bois noir poli sculpté.
- 182 Un buffet, deux corps, noyer bois sculpté.
- 183 Un piano droit, bois noir.
- 184 Une gainie porte-lampe.
- 185 Un bureau style Renaissance.
- 186 Un meuble se composant de deux chaises, deux fauteuils, un canapé Aubusson.
- 187 Une grille Louis XIII.
- 188 Un landau.
- 189 Un landau.
- 190 Un landau.
- 191 Un landau.
- 192 Un landau.
- 193 Un landau.
- 194 Un groupe en fonte cuivrée (valet de chiens).
- 195 Un meuble japonais.
- 196 Un vase.
- 197 Un grand vase bronze.
- 198 Un buffet et deux chaises.
- 199 Un service, couteaux, cuillers, fourchettes, etc.
- 200 Une paire vases damasquinés.
- 201 Un bracelet orné d'une grosse perle.
- 202 Un pendant de cou, brillants, nœud en roses.

- 203 Une libellule, saphir et brillants.
- 204 Un bénitier sculpté.
- 205 Une victoria à flèche.
- 206 Un moulin à farine.
- 207 Une broche pendant de cou, forme cœur, brillant et roses.
- 208 Un miroir à main, or mat.
- 209 Une broche pendant de cou, joaillerie, brillants.
- 210 Ramazetti. — La Ciociara (tableau).
- 211 Un landaulet.
- 212 Un grand vase.
- 213 Duxant. — Un buste (statue).
- 214 Penne. — Hallali de sanglier (tableau).
- 215 Luminais. — Le roi Morvan (tableau).
- 216 Schutzenberger. — Batelière du Rhin (tableau).
- 217 De Nouy. — Le songe de Cosron (tableau).
- 218 Hillemacher. — Cérés à la recherche de sa fille Proserpine (tableau).
- 219 Guillemet. — La plage du Pays, près Dieppe (tableau).
- 220 Tchigoff. — La Petite folâtre (statue).
- 221 Une paire de boutons d'oreilles perles, entourés brillants.
- 222 Un coupé.
- 223 Un bracelet, deux coupes, roses et brillants.
- 224 Un bandeau brillants avec soleil, milieu roses et perles.
- 225 Une broche aumônière, brillants, formant médaillon.
- 226 Un secrétaire en mosaïque.
- 227 Un buffet.
- 228 Un spider monté.
- 229 Un mylord.
- 230 Un vis-à-vis.
- 231 Un vase grec (bronze).
- 232 Un service à thé argent repoussé (cinq pièces).
- 233 Un coffre à bijoux émaillé.
- 234 Un meuble Ducerceau ancien, garni d'animaux.
- 235 Une aiguière et cuvette en vermeil.
- 236 Un piano à queue (Erard).
- 237 Un entre-deux marquetterie et bronze doré.
- 238 Un miroir Louis XVI.
- 239 Un secrétaire sculpté.
- 240 Une paire vase bronze.
- 241 Un lit ancien.
- 242 Une bibliothèque.
- 243 Un pendent de cou (ancre, brillants et roses).
- 244 Un bracelet (spirale perles et brillants).
- 245 Un omnibus.
- 246 Un buffet renaissance.
- 247 Un bracelet (joaillerie).
- 248 Un médaillon émail noir (brillants et roses).
- 249 Un buffet dressoir.
- 250 Un omnibus.
- 251 Un mylord.
- 252 Un break.
- 253 Un meuble en bois sculpté.
- 254 Un grand lézard en brillants.
- 255 Une paire de boutons, deux perles blanches, brillants.
- 256 Un mylord.
- 257 Un tour d'amateur complet avec outils.
- 258 Une cruche, argent repoussé.
- 259 Un pendent de cou Renaissance.
- 260 Laurence. — Frontière du Kurassan et de l'Asterabad (tableau).
- 261 Flandrin. — Souvenir du Dauphiné (tableau).
- 262 Carand. — L'Abbé complaisant (tableau).
- 263 Carand. — Le Printemps (tableau).
- 264 Escallier. — Fleurs du Printemps (tableau).
- 265 Duvergier. — Flagrant délit (tableau).
- 266 Duvergier. — Convalescence (tableau).
- 267 Carron. — Pèlerins dans la chapelle de San Benedetto (tableau).
- 268 Bayard. — Le lendemain de Waterloo (tableau).
- 269 Allar. — Sainte Cécile (tableau).
- 270 Le Coindre. — L'Esclave (tableau).
- 271 Soldé. — Les Armes de Persée (bronze).
- 272 Permer. — Véaus et Adonis (tableau).
- 273 Gambon. — Diane au bain surprise par Acléon (tableau).
- 274 Saris. — Le Temple de Neptune (tableau).
- 275 Daubigny. — L'Embarquement des huîtres à Cancale (tableau).
- 276 Polouse. — Le Plateau des Dunes à Carteret (tableau).
- 277 Pascal. — Six aquarelles en un seul cadre.
- 278 Narlet. — La Salle de l'incendie du Bourg au Vatican (tableau).
- 279 Molte. — Pythie, l'oracle de Delphes (tableau).
- 280 Mouchot. — Vue de Venise (tableau).
- 281 Meyer. — Le Kadisch, prière pour les Morts (tableau).
- 282 Vidal. — Une Baratteuse bretonne.
- 283 Veyrassat. — Passe-cheval pour les chevaux de halage (tableau).

- 284 Maillard. — Le Héros demi-dieu (tableau).
- 285 Lebel. — Les Fêtes de Noël à Rome (tableau).
- 286 Vertucini. — Pœstum (tableau).
- 287 Spiridou. — La Mandolinata.
- 288 Montagazza. — Un mariage en Lombardie (tableau).
- 289 Smith Wold. — Station de bateaux à vapeur (tableau).
- 290 Burnand. — La Fournée au village (tableau).
- 291 Paul. — Partie de forêt de Fontainebleau (tableau).
- 292 Zacho. — Paysage danois (tableau).
- 293 Ward. — Le Sabotier (tableau).
- 294 Berg-Edward. — Paysage (tableau).
- 295 Saltusen. — Souvenir de la Picardie (tableau).
- 296 Brantos. — Achille et Paris, deux bustes.
- 297 Borgesson. — Garçon jouant avec un crabe (statue).
- 298 Philippolis. — Moissonneuse (statue).
- 299 Un vase avec souassement ébène.
- 300 Un fusil Lefaucheur.

Les moindres de ces lots ont une valeur de 3,000 fr.

Le chiffre officiel des lots achetés ou offerts pour la Loterie nationale est de 82,577, d'une valeur totale de 7,745,412 fr.

Les lots se divisent ainsi :
4,277 gros lots (de 4,000 à 425,000 fr.) représentant une valeur de 3,431,245 fr.
84,300 lots (de 4 à 999 fr.) représentant une valeur de 4,283,867 fr.

Total : 82,577 lots, représentant une valeur de 7,745,412 fr.

Les lots, autres que les gros lots, sont distribués dans 12 salles (A à L) à raison de 6,775 par salle, représentant une valeur moyenne de 356,988 fr.

Les lots sont répartis de façon qu'il y ait dans chaque salle une quantité à peu près égale d'objets de même nature : pianos, caisses de vins, plantes, tableaux, etc.; il s'ensuit un léger écart entre la salle la mieux partagée et la moins bien favorisée (3,309).

Il y a au plus une centaine de lots offerts, valant moins de 40 francs (abonnements à divers journaux), mais il n'a été fait aucun achat au-dessous de ce chiffre.

Le tirage commencera demain dimanche 26 janvier, à 9 heures du matin. Il sera tiré 250 gros lots par jour, sauf le cinquième jour (jeudi), on tirera ce jour-là 277 numéros pour épuiser la série des gros lots. Dans cette même séance, on affectera, par le sort, chaque salle (A à L) à une série de billets.

Le vendredi 31 janvier commencera donc le tirage des petits lots, à raison de 600 par jour, le même numéro gagnant dans les 12 séries.

Tribunaux.

Lundi dernier, la cour d'appel d'Amiens s'est réunie en audience solennelle pour entendre la lecture des lettres de grâce accordées au nommé Pilloy, condamné en décembre 1878, par la cour d'assises de l'Aisne, pour assassinat sur la personne de M. l'abbé Leredde, curé d'Ardon. En requérant la lecture du décret, M. Legendre de la Dirays, procureur général, a prononcé les paroles suivantes qui ont été très-appréciées :

« Je n'ai qu'un mot à ajouter à la présentation des lettres-patentes qui commuent en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la cour d'assises de l'Aisne contre Victor-Alexandre Pilloy ; c'est pour constater le profond et double sentiment de gratitude dont le condamné doit être, à cette heure, pénétré tout d'abord pour le Président de la République, qui a daigné user de la plus haute de ses prérogatives, pour lui conserver la vie, malgré l'horreur que soulève un crime exécrable, et, en second lieu, pour le grand corps du clergé français qui s'est, dans cette circonstance, montré d'une manière si saisissante l'observateur et le continuateur fidèle des principes de mansuétude inaugurés par son divin maître ! C'est, en effet (il faut qu'on le sache), des rangs de ce clergé, où Pilloy est allé chercher et frapper sa victime, victime justement honorée de tous les respects, que s'est élevé pour lui, vers le chef de l'Etat, le premier cri de miséricorde et de pitié ! Que Pilloy ne l'oublie jamais, et qu'il s'efforce de mettre à profit les jours qui lui sont laissés, pour se rendre digne d'un pareil bienfait ! »

La Cour de Dijon, toutes Chambres réunies sous la présidence de M. le premier président Th. Crépon, a rendu un arrêt formellement motivé condamnant Vasset, Chalmel-Lacour (ambassadeur à Berne) et la commune de Caluire à 187,000 francs de dommages-intérêts envers les frères de l'école de Caluire, avec les intérêts depuis 1871 et les dépens s'élevant à 80,000 francs.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, dans le but de faciliter l'instruction à cheval des réservistes de la cavalerie, a décidé que : seront convoqués au mois de mai prochain, à une date qui sera indiquée ultérieurement, et « par ordres d'appel individuels » :

1° Les réservistes de la classe 1872 affectés aux régiments de cavalerie qui prendront part aux grandes manœuvres d'automne en 1879 ;

2° Les réservistes des mêmes régiments appartenant aux classes 1869 et 1871, et ayant obtenu des sursis d'appel en 1878.

Il n'est rien changé d'ailleurs aux dispositions précédemment arrêtées en ce qui concerne les réservistes affectés aux régiments de cavalerie « qui ne doivent pas manœuvrer en 1879 ». Ces réservistes continueront à être compris dans la convocation générale « par voie d'affiches de l'automne, à l'exception de ceux qui ont obtenu des sursis en 1878, et « qui continueront à être convoqués le 1^{er} mars. »

M. le général Metman, commandant la 17^e division militaire, est mis en disponibilité par le ministre de la guerre.

Chronique locale et de l'Ouest.

La Société des courses de Saumur se réunira demain dimanche, à 1 heure de l'après-midi, à la Mairie, en assemblée générale, pour la reddition des comptes de l'exercice 1878.

En outre, la Société étant arrivée à la dernière année de sa durée, la Commission mettra ses pouvoirs à l'assemblée générale, qui aura alors à se prononcer sur la question de reconstitution de la Société, de révision des statuts, s'il y a lieu, et de nomination d'une Commission nouvelle.

La recrudescence de la Loire a été assez sensible depuis hier. Aujourd'hui samedi, à midi, l'eau était à 4^m 40 à l'échelle du pont Cessart : c'est une crue de 0^m 30 en 24 heures.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les personnes qui ont assisté, jeudi soir, à la représentation donnée par les artistes parisiens que dirigent MM. Masset et Simon, s'accordent à dire qu'elle a été excellente. Malgré le mauvais temps, il y avait bonne et nombreuse société, et de fréquents applaudissements ont prouvé aux interprètes des Provinciales à Paris que le public saumurois savait apprécier leur talent. En outre de MM. Noël Martin et Emmanuel, si avantageusement connus à Saumur, on cite M. Dumoulin, qui, paraît-il, a parfaitement saisi le type du lycéen, M. Bellot, M. Tassilly et Cassothy.

Demain dimanche, cette compagnie parisienne, pour sa dernière représentation sur notre scène, jouera *Niniche*. Ce sera un nouveau succès pour tous ces artistes d'élite.

Le mauvais temps est général sur toute la France. Ainsi jeudi, par le fait de la neige ou du verglas, les communications télégraphiques avec Paris ont été momentanément interrompues sur les lignes d'Angers, Blois, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Pau, Bayonne, Toulouse, Périgueux, Agen, Bourges, Clermont, Châteauroux, Rodez, Montargis, Moulins, Saint-Etienne, Montpellier et Grenoble.

Les trains de chemin de fer arrivent en retard couverts d'un épais verglas. Chaque voiture semble un bloc de glace et l'on a toutes les peines du monde à ouvrir les portières, afin de permettre aux voyageurs de monter ou de descendre.

En certains endroits, dans la campagne, le verglas est devenu une couche de glace de plusieurs centimètres d'épaisseur. Les arbres, couverts d'un verglas dur et épais, qui

se termine en stalactites à l'extrémité de chaque branche, ont tous des airs de saule-pleureur et semblent s'apitoyer avec nous sur les rigueurs de l'hiver.

Nous sommes au 25 janvier, à quand le soleil ?
(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le Journal de Mamez :

« Le ministre des travaux publics vient de faire, avec la Compagnie d'Orléans, un traité par lequel il lui rachète la partie de ses lignes située au delà de Saumur (de Saumur à Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Brest et Châteaubriant, etc.).

Il rétrocede en même temps une partie des lignes rachetées à la Compagnie de l'Ouest, et fait entrer les autres dans le réseau de l'Etat pour l'agrandir et en former un tout homogène.

Ce projet comporte en outre, pour le réseau d'Etat, une entrée à Paris, par les lignes de Chartres à Brou et Saint-Calais, de Chartres à Auneau et d'Auneau à la ligne actuelle de Sceaux.

On comprend, dans ces conditions nouvelles, combien la ligne de Connerre à Châteaudun prend d'importance pour notre département, puisqu'elle nous ouvre une autre communication directe vers Paris, en même temps que vers Orléans.

La ligne de Connerre à Châteaudun devra être elle-même comprise dans le réseau d'Etat, et, à ce titre comme à tant d'autres, elle présente bien l'importance et l'utilité que notre Conseil général lui a déjà reconnues.

Le Patriote entreprend de démontrer que M. Benoist et M. Maillé, en votant l'un oui et l'autre non sur la même question capitale, ont fait preuve de l'accord le plus intime, de l'unité de vue la plus indissoluble.

Et, en effet, dit le Patriote, de quoi s'agissait-il ? De décider si le cabinet Dufaure méritait ou ne méritait pas la confiance des républicains. Or, qu'ont fait MM. Benoist et Maillé ? L'un a voté pour la confiance ; l'autre, pour la méfiance. Donc, ils sont d'accord.

C'est de la logique « épatante », comme dirait, en sa langue, l'élegant M. Gambetta.
(Union de l'Ouest.)

ANGERS.

Le verglas a occasionné, jeudi, plusieurs accidents à Angers.

Sur le rond-point des Magnolias, une femme s'est cassé la cuisse.

La veuve Bonnet, âgée de 60 ans, journalière, rue Creuse de l'Académie, s'est cassé la jambe gauche.

La femme Nollet, âgée de 45 ans, blanchisseuse, s'est débotté le pied gauche dans la rue du Mail.
(Etoile.)

Plusieurs accidents causés par le verglas sont signalés en divers points de la ville. La plupart, heureusement, n'ont pas eu de gravité. Ils seraient moins nombreux certainement si, dans toutes les rues, les habitants avaient la précaution fraternelle de répandre copieusement des poussières de bois, de charbon, etc., devant leurs maisons. Ce n'est ni coûteux, ni long, et l'on évite ainsi de grands malheurs.
(Union de l'Ouest.)

TOURS.

M. Guinot, élu sénateur d'Indre-et-Loire, a donné jeudi sa démission de député.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire d'hier :

« La couche de verglas qui existait sur les voies publiques hier et avant-hier s'est encore augmentée pendant la nuit. Dans certains quartiers, exposés au vent et à la pluie glaciale qui est tombée hier et cette nuit, la circulation est toujours extrêmement difficile.

Ce matin, nombre de personnes se trouvaient prisonnières chez elles. Les portes et leurs serrures étaient couvertes d'une couche de glace si épaisse qu'on ne pouvait parvenir à les ouvrir sans de grands efforts.

Sur nos boulevards, sur la promenade du canal et dans les campagnes voisines, les arbres sont chargés de givre qui fait plier les branches et les brise. Dans la matinée, on a ramassé sur le mail une grande quan-

tité de branches qui s'étaient rompues sous le poids des glaçons.

Dans le jardin de la préfecture, une branche d'arbre énorme s'est brisée et est tombée dans la rue de Buffon.

Sur beaucoup de points, les fils télégraphiques ont été rompus.

A Blois, une pluie de glace est tombée pendant quinze heures.

« Les voies de communication, dit le Journal de Loir-et-Cher, sont recouvertes d'une couche de verglas inconnue jusqu'ici, et qui rend la marche impossible aux hommes et aux animaux. Plusieurs voitures de dépêches sont arrivées ce matin au lieu d'hier au soir. Les fils télégraphiques sont encore une fois brisés ; quant aux arbres, c'est un véritable désastre ; ceux qui avaient été épargnés il y a quinze jours, ont subi depuis ce matin de telles avaries qu'il y a lieu de craindre pour les forêts environnantes un préjudice énorme. »

La situation est la même à Orléans.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Le Conseil municipal de la ville de Nantes vient de se distinguer d'une admirable façon : il a cherché en vain le moyen d'obtenir la suppression de toutes les écoles congréganistes, et, pour se venger d'un échec partiel, il a simplement refusé à ses écoles toute allocation pour frais de chauffage, tandis qu'il a accordé une somme de 28,000 fr. aux écoles laïques. Une liste de souscription a aussitôt été mise en circulation, et le produit a dépassé en peu de jours le chiffre réputé nécessaire pour assurer le chauffage des établissements religieux.

On voit que le Conseil municipal de Nantes, dans la catholique Bretagne, prend modèle sur les municipaux de Lyon. « Nul ne se chauffera l'hiver, sinon les radicaux et leurs amis. » C'est désormais la formule des municipalités républicaines. Le tout, bien entendu, en l'honneur de la liberté de conscience.

On lit dans l'Espérance du peuple, parue hier soir à Nantes :

« Ce matin, vers neuf heures et demie, la neige est venue s'ajouter au verglas ; mais elle est tombée en petite quantité.

La circulation était aussi difficile qu'hier, et nous avons à signaler plusieurs accidents.

Hier matin, un ouvrier raffineur, de la rue de Vertais, âgé de 60 ans, s'est démis la hanche.

Un manœuvre, âgé de 45 ans, qui était occupé à décharger un bateau, sur le quai de la Fosse, s'est fracturé la jambe droite.

Un jeune homme s'est brisé la cuisse gauche, au bas de la rue de Flandres.

Ce matin, une dame s'est cassé la jambe, dans la rue Voltaire.

On nous rapporte que M. l'abbé Bourguin, aumônier des Dames de Marie-Réparatrice, âgé de 73 ans, s'est également cassé la jambe, hier matin, sur le boulevard Delorme.

Tels sont les accidents qui sont venus à notre connaissance ; mais il s'en est sûrement produit bien d'autres que nous ignorons.

On écrit de Nantes :

« Les trains de chemin de fer sont arrivés couverts d'un épais verglas. Chaque voiture semblait un bloc de glace. Les fermetures des portières avaient disparu, et les portières elles-mêmes étaient si bien closes, qu'on a eu toutes les peines du monde à les ouvrir. »

RENNES.

Le Journal de Rennes nous apprend que la neige est tombée de nouveau et très-abondamment dans cette ville. Jeudi matin, il y en avait une hauteur de 15 centimètres. Dans la journée, elle a recommencé à tomber.

L'ESPRIT DE CHAM.

Le spirituel Cham, qui ne semble pas accepter la guerre déclarée en ces temps de liberté et d'égalité aux instituteurs congréganistes, et qui condamne les rigueurs des conseils municipaux refusant le chauffage aux enfants pauvres, vient de tracer quelques croquis qu'il intitule. RETOUR DE L'ÉCOLE.

Le premier représente un petit garçon

dont les doigts sont transformés en énormes boudins par les engelures.

Son père. — Mon pauvre enfant, d'où tiens-tu ces engelures ?

L'écolier. — Du conseil municipal.

Deuxième retour :

— Apprends-tu bien à l'école ?

— Oh ! oui.

— Combien y a-t-il d'éléments ?

— Il y en avait quatre ; il n'y en a plus que trois, le conseil municipal ayant supprimé le feu.

Faits divers.

En conséquence de la délibération prise par le conseil municipal de Paris et relative aux essais comparatifs à faire entre l'éclairage électrique et le gaz perfectionné, voici comment vont être disposés de nouveaux appareils d'éclairage.

Le nombre des foyers électriques, portés à 471, sera ainsi réparti : l'avenue de l'Opéra, en y comprenant les deux places y aboutissant et les foyers doubles de la place de l'Opéra, comprendra 62 becs ; sur la place de la Bastille, 45 foyers seront établis ; aux Halles centrales, on installera, dans l'un des pavillons, 5 ou 6 foyers électriques.

En ce qui concerne le gaz perfectionné, les 36 appareils à gaz de la rue du Quatre-Septembre seront pourvus chacun d'une couronne de 8 brûleurs consommant 1,400 litres de gaz à l'heure ; sur la place du Château-d'Eau, qui réunit 77 candélabres, on en prendra 19 qui seront munis de couronnes à 8 brûleurs ; les 58 autres restant seront pourvus de becs de 4 brûleurs ; aux Halles centrales, en parallèle du pavillon éclairé par la lumière électrique, on établira dans un autre pavillon 20 becs à 8 brûleurs de gaz perfectionné.

Les souvenirs et emblèmes français sont poursuivis avec vigueur à Metz.

Samedi, on a saisi, dans cette ville, de grandes quantités de cahiers de papier à cigarettes, jugés subversifs par le gouvernement allemand.

Les cartons-enveloppes sont aux trois couleurs : bleu, blanc et rouge. Sous une légende : « Souvenir national, » sont reproduites les armes Strasbourg, de Metz, de Mulhouse et de Colmar, soutenues par des femmes drapées dans les trois couleurs. La bordure des cartons est également tricolore.

La police a également saisi chez plusieurs débitants de vins et liqueurs des étiquettes colorées portant les unes la mention : « Liqueur de la libération du territoire ; » les autres : « Extrait de France à prendre au moment psychologique ; » ces dernières sont en outre complétées par une petite carte sur laquelle sont teintes en noir les départements séparés de la France avec le nombre 5,000,000,000 en chiffres dorés.

Un israélite algérien, Moïse Benchétrit, établi depuis de longues années à Zefroun, était devenu, par vente de prêts successifs, créancier du caïd Boutaleb pour une somme de 60,000 fr.

Désireux de rentrer dans ses fonds et trouvant son débiteur assez peu disposé à lui donner satisfaction, l'israélite finit par réclamer un règlement de compte au pacha.

Le caïd, se voyant ainsi poussé, résolut alors d'en finir avec son créancier. En conséquence, le vendredi 18 octobre dernier, il le fit par trois fois inviter à revenir le trouver.

Après une longue résistance, Benchétrit s'y décida.

Il partit donc pour la demeure de Boutaleb, portant sur lui 370 pièce de 20 francs et 1,200 fr. en diverses notes et obligations contre divers musulmans de la tribu du caïd. Mais le soir, sa famille et ses parents ne le voyant pas revenir, bien que l'heure du sabbat fût arrivée, commencèrent à s'inquiéter sérieusement de son absence.

Enfin, quelques uns de ces derniers se rendirent chez le caïd pour le demander, mais les gens de service de celui-ci répondirent que l'israélite ne s'était pas présenté chez le pacha et qu'ils ignoraient pourquoi on venait si tard le réclamer.

Et comme les parents de Benchétrit se permettaient d'insister :

— Est-ce que nous nous embarrassons d'un juif ! s'écrièrent les serviteurs du caïd... Celui qui l'a tué ne l'a pas fait pour le vendre, sa peau n'a aucun prix.

Depuis, n'ayant pas de nouvelles de l'israélite malgré les plus actives recherches, sa famille offrit de l'argent pour savoir ce qu'il était devenu. Elle alla même jusqu'à prier personnellement le caïd pour obtenir la restitution de son corps. Peines inutiles ! Aucune réponse ne lui fut faite.

Lasse de ses démarches, la famille prit alors le parti de s'adresser d'abord à l'agent consulaire de France, à Fez, et ensuite à la légation française à Tanger, laquelle a promis de s'occuper activement de cette affaire.

Les choses en sont là pour le moment.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et que par conséquent, leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et, par suite, l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Goyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

(4) GUYOT, pharmacien à Paris.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (5^e ANNÉE)

Ch. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

Deuxième et dernière représentation

DIMANCHE 26 janvier 1879.

NINICHE

Comédie-vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, de MM. Hennequin et Millaud, musique de Boulard.

Jouée par M^{mes} Tassilly, Cassothy, Benelly, Guffroy, P. Moreau, Falbert, et MM. Noël Martin, Bellot, Dumoulin, Emmanuel, etc.

Le spectacle commencera par :

LE CHANT DU COQ

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

Jouée par MM. Dumoulin, Bellot et M^{lle} Cassothy.

Bureaux à 7 h. 1/4, rideau à 7 h. 3/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

12^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résultat de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Revue de toutes les valeurs de la Bourse. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Coupons échus, appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Bulletin agricole. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume de 430 pages in-8.

Ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant l'histoire de toutes les valeurs.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acuité, pituite, maux de tête, migraines, sordité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, rigeurs, congestions inflammatoires des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac, faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophilie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalés-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalés-cière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalés-cière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BASSON, successeur de TEXIER ; 1. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DELAGRÉE. — Bugey, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^e, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.	11 — 30 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	11 — 30 — —	
7 — 45 — —	11 — 30 — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.	11 — 30 — soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	1 — 45 — —	9 — 10 — —
1 — 45 — —	11 — 20 — —	6 — 55 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	76 95			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	365			Canal de Suez	693 75		6 25
4 1/2 %	108 25			Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	792 50	3 75		Crédit Mobilier esp.	743 50		
5 %	113 95		05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675			Société autrichienne	307 50		12 50
Obligations du Trésor, 1. payé	502 50		50	Crédit Mobilier	481 25			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340 25		75	Crédit foncier d'Autriche	370			Orléans	363		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524			Charentes, 500 fr. t. p.				Paris-Lyon-Méditerranée	360		
— 1865, 5 %	534 75		75	Est	680		2 50	Est	357 50		
— 1869, 3 %	413		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1088 75			Nord	367		
— 1871, 3 %	399 75			Midi	832 50	1 25		Nord-Ouest	360		
— 1875, 4 %	320		1	Nord	1879 50		2 50	Midi	359 50		
— 1876, 4 %	517 50			Orléans	1187 50	2 50		Charentes			
Banque de France	3054			Ouest	768 75	6 25		C ^e Canaux agricoles			
Comptoir d'escompte	770			Compagnie parisienne du Gaz	1267 50		2 50	Canal de Suez	563 50		
Credit agricole, 300 f. p.	465			C. gén. Transatlantique	480						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	1 — 25 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	10 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —		(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	12 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	4 — 44 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 38 — —		omnibus-mixte.
		express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e VEILLET, successeur désigné de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire).

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie.

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANCVILLE, propriétaire à Parçay ;

Et, pour tous renseignements, à M^{es} CHICOTEAU, VIELLET et DENIEAU. (32)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN

IMPORTANT MOBILIER

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, en la maison de M. Moricet, place du Port-Cigogne, n° 3.

Le mardi 28 janvier 1879 et jours suivants, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, gravures, tableaux, chaises et fauteuils rembourrés, chaises de jardin, glaces, pendules, vaisselle, tables à jeu, tapis, rideaux, guéridon, chaises légères ;

Table à rallonges et dressoir en noyer, chaises cannées ;

Bois de lit, commodes en noyer et en acajou, armoire à glace en acajou, tables de toilette garnies, garnitures de foyer, cave à liqueurs ;

Buffet de cuisine, matelas, couvertures, traversins, oreillers, édredons, couvre-pieds, couvertures en laine et en coton, linge de ménage ;

Lampes, vases, plusieurs jardinières, dont une du Japon ;

Plusieurs petits cadres, sujets gracieux, sur plaques en cuivre repoussé ;

Une très-belle garniture de cheminée en marbre noir et bronze doré, composée de pendule, deux coupes et deux flambeaux, style Louis XV, à deux lumières ;

Autre belle pendule en marbre, surmontée d'un sujet en bronze (la Diane chasseresse) ;

Un bois de lit capitonné et deux fauteuils assortis, style Louis XVI ;

Plusieurs fauteuils Voltaire, un fauteuil Louis XIII à crémaillère ;

Un fauteuil de malade ; — un beau coffre-fort en fer ;

Une grande glace avec cadre en bois sculpté, style Louis XVI, et un petit bureau avec filets cuivre, même style ;

Bahuts et tables Louis XIII ; — une petite poêle en vieux Chine ;

Un bureau du temps de Louis XV en bois de rose, avec garnitures en cuivre doré et marqueterie ;

Deux voitures, une charrette, harnais, outils de jardinage, deux cheminées prussiennes, coffres à avoine, sacs, baquets, fûts et bouteilles vides ; paille, foin, vieux journaux, cages à poules ;

Livres divers, plusieurs albums ;

Vins blanc et rouge en bouteilles.

Une fort jolie perruche et sa cage en fer ;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (34)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre,

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un commanditaire

pour une somme de 20,000 francs.

S'adresser à M^e MÉHOUDAS, notaire à Saumur. (4)

Etude de M^e MÉHOUDAS, notaire à Saumur.

AVIS

M^e MÉHOUDAS, notaire, chargé de la LIQUIDATION de M^e PETIT, maître d'hôtel à Saumur, prie les personnes qui n'auraient pas encore fourni leurs notes de créances de vouloir bien le faire dans le délai de quinze jours, de ce jour.

Saumur, le 22 janvier 1879. (31) MÉHOUDAS.

A VENDRE

UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur. S'adresser au bureau du journal.

VINGT-CINQ MILLE

Chevelus d'un an et deux ans.

EN BON GROSLLOT de Cinq-Mars.

A VENDRE

S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (15)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (379)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurie.

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la visiter, à M^{lles} LECHAT, et, pour la location, à M^e AUBOYER. (37)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÈ A GRÈ,

Ensemble ou séparément.

DEUX MAISONS NEUVES

Se joignant et distinctes,

L'une rue de la Tonnelle, n° 10, et rue de la Cocasserie, ayant deux magasins et deux étages ; l'autre rue de la Cocasserie, n° 1, ayant rez-de-chaussée et deux étages.

S'adresser audit notaire. (39)

Etude de M^e PELLISSON, notaire à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

En l'étude et par le ministère dudit M^e PELLISSON.

Le dimanche 26 janvier 1879, à midi.

LE PARC ET LE CHATEAU DU PERRON

Commune de Léméré, canton de Richelieu.

D'une contenance de 50 hectares, dont 30 hectares en terres et prairies et 20 hectares en bois taillis.

Mise à prix : 110,000 francs.

On adjugera sur une seule enchère. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PELLISSON. (14)

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 2 février 1879, à midi, M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, procédera, au village de Cornu, commune de Martigné, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} Marie Gourrichon, en son vivant aubergiste, décédée veuve de M. Jean Gazon.

ON VENDRA : Plusieurs lits complets, une armoire en noyer presque neuve, du linge, de la vaisselle, des barriques, un billard et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e PELLISSON, notaire à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

En l'étude et par le ministère dudit M^e PELLISSON.

Le dimanche 26 janvier 1879, à midi.

LE PARC ET LE CHATEAU DU PERRON

Commune de Léméré, canton de Richelieu.

D'une contenance de 50 hectares, dont 30 hectares en terres et prairies et 20 hectares en bois taillis.

Mise à prix : 110,000 francs.

On adjugera sur une seule enchère. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PELLISSON. (14)

Etude de M^e PELLISSON, notaire à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

En l'étude et par le ministère dudit M^e PELLISSON.

Le dimanche 26 janvier 1879, à midi.

LE PARC ET LE CHATEAU DU PERRON

Commune de Léméré, canton de Richelieu.

D'une contenance de 50 hectares, dont 30 hectares en terres et prairies et 20 hectares en bois taillis.

Mise à prix : 110,000 francs.

On adjugera sur une seule enchère. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PELLISSON. (14)

CAPSULES DARTOIS

A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la **PHTHISIE** et les **TOUX OPINIÂTRES** qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de **BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE**. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

D^r RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et inaltérable, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS : — Ch. FAY, inventeur et fabricant, 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, papeterie de P. GODET

Certifié par l'imprimeur soussigné